



N/REF JMP 2017.788

**OBJET**

**Construction d'un  
Multi-Accueil  
Contrat pour une  
mission de maîtrise  
d'oeuvre**

L'an deux mille dix sept, le vingt trois mai, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 16 mai 2017

**Présents** M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, M. GABRILLARGUES, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoint** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN, MME BOLIS-DE BRITO, MME FRANCISCO, MME CHOMILIER-BOURGEADE, M. FOURMOND, MME DEDOUCHE, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE, MME ROUSSY, **Conseillers Municipaux**.

**Représentés** MME BOREL par M. GEVAUDANT, MME CHANY-PEYRAUD par M. GABRILLARGUES, M. RUET par M. GISSELBRECHT, M. BETENFELD par M. CALUT.

**Absents** MME CHARTOIRE-GAUTHIER, M. SEYCHAL, MME CHALARD, M. PERDREAU.

**Secrétaire de séance** M. FOURMOND.

**Monsieur le Maire** expose à l'Assemblée qu'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un Multi-Accueil a été réalisée auprès de cabinets d'architectes selon un marché à procédure adaptée.

Trois offres ont été reçues et ont fait l'objet d'une analyse en fonction des critères définis dans le règlement de consultation, rappelés ci-après :

- Valeur technique pondérée à 60 %, notée sur 20 points dont :
  - Références pour études et prestations similaires : 10 points
  - Qualité du mémoire technique (composition de l'équipe, moyens et motivations du groupement, perception du candidat sur le programme) : 10 points
  
- Prix des prestations pondéré à 40% et noté sur 20 points selon la formule suivante :
  - 20 x (offre moins-disante/offre analysée)

ARCHITECTES	CABINET CASA	CABINET ATELIER 4	CABINET PERICHON-JALICON
<b>VALEUR TECHNIQUE</b>			
Références pour études et prestations similaires	8 points	7 points	10 points
Qualité du mémoire technique	9 points	8 points	9 points
<b>TOTAL</b>	<b>17 points</b>	<b>15 points</b>	<b>19 points</b>
<b>TOTAL PONDERE (60 %)</b>	<b>10,2</b>	<b>9</b>	<b>11,4</b>
<b>PRIX</b>	<b>79 200 € T.T.C. (9,17 %)</b>	<b>84 672 € T.T.C. (9,8 %)</b>	<b>86 160 € T.T.C. (9,97 %)</b>
<b>POINTS = 20 x moins-disant/offre</b>	<b>20 points</b>	<b>18,7 points</b>	<b>18,4 points</b>
<b>TOTAL PONDERE (40 %)</b>	<b>8</b>	<b>7,5</b>	<b>7,4</b>
<b>TOTAL PONDERE GLOBAL</b>	<b>18,2</b>	<b>16,5</b>	<b>18,8</b>

Compte tenu des critères d'attribution, des notes et des offres financières, il est proposé de conclure un contrat pour une mission de maîtrise d'œuvre, comprenant offre de base plus OPC, avec le cabinet PERICHON-JALICON, sur la base d'une rémunération de 86 160 € T.T.C.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à ce programme s'élève à 720 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet PERICHON-JALICON, selon les conditions précitées ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune ;
- **S'engage** à prévoir l'inscription des crédits nécessaires aux missions ESQ à ACT au budget 2017 et les missions suivantes, de VISA à OPC, au budget 2018.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 24 mai 2017

**Le Maire**

**Henri GISSELBRECHT**



N/REF JMP 2017.789

**OBJET**

**Constitution d'un  
groupement de  
commandes avec  
le Centre  
Communal  
d'Action Sociale  
pour l'exploitation  
des installations  
thermiques des  
bâtiments**

**L'an deux mille dix sept, le vingt trois mai**, le Conseil Municipal de la commune de LEMPDES (Puy de Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri GISSELBRECHT, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 16 mai 2017

**Présents** M. GISSELBRECHT, **Maire** ;

M. GEVAUDANT, MME THOULY-VOUTE, M. GABRILLARGUES, MME TORRESAN-LACROIX, M. GEORGET, MME MISIC, M. DERRE, **Adjoint** ;

M. REGNIER, M. FOUILHOUX, M. DOSGILIBERT, M. MARTIN, MME BOLIS-DE BRITO, MME FRANCISCO, MME CHOMILIER-BOURGEADE, M. FOURMOND, MME DEDOUCHE, M. CALUT, M. DAULAT, MME KERSSANE, MME ROUSSY, **Conseillers Municipaux**.

**Représentés** MME BOREL par M. GEVAUDANT, MME CHANY-PEYRAUD par M. GABRILLARGUES, M. RUET par M. GISSELBRECHT, M. BETENFELD par M. CALUT.

**Absents** MME CHARTOIRE-GAUTHIER, M. SEYCHAL, MME CHALARD, M. PERDREAU.

**Secrétaire de séance** M. FOURMOND.

**Monsieur le Maire** expose à l'Assemblée que le marché d'exploitation des installations thermiques passé avec le prestataire privé DALKIA, concernant les bâtiments de la commune, arrive à échéance le 30 septembre 2017, et qu'il convient de lancer une consultation.

Il est proposé de constituer un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale afin de mutualiser la procédure de consultation et lui faire bénéficier des tarifs de la commune. La commune en sera le coordonnateur, sur le fondement de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux groupements de commandes.

Au vu de l'objet et du montant de la consultation, celle-ci fera l'objet d'un appel d'offres ouvert, au sens des articles 4 et 42-1-a de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 25, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

La commune, coordinateur du groupement, est chargée, dans le respect des règles prévues par les textes régissant la commande publique, de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation, de sélection, de notification et d'exécution du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la constitution du groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale dont l'EHPAD Louis Pasteur, coordonné par la commune, pour l'exploitation des installations thermiques des bâtiments ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif au groupement de commandes, notamment la convention de constitution du groupement et à prendre toutes les mesures d'exécution nécessaires.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme.

Fait à Lempdes, le 7 juin 2017

**Le Maire**  
**Henri GISSELBRECHT**